

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (matin) 4 juin 2014

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

51 2014.0261 Concession

Office des eaux et des déchets (OED). Commune de Kiesen. Transfert de la concession d'eau d'usage no 1 sur la commune de Kiesen (assortie du droit de force hydraulique no 33038)

Annexe 16, ACE 306/2014

La présidente. Je vous prierais de rester assis, de prendre vos oreillettes si vous n'êtes pas très fort en français et de bien écouter, car j'ai des informations importantes à vous donner. Nous prenons congé de M. le chancelier, merci à lui. Nous allons passer à la Direction des travaux publics. J'ai l'espoir que nous n'en aurons pas pour trop longtemps. Première information: pour l'affaire n° 59, il est indiqué dans votre programme que ce sera un débat libre. Ce n'est pas le cas, car il s'agit d'une motion à valeur de directive. C'est donc faux sur votre programme, il s'agit d'un débat réduit. Deuxième information: après la Direction des travaux publics, nous passerons tout de suite à la Direction de la police et ensuite à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, nous laissons donc tomber la Direction des finances, puis nous passerons à la Direction de l'économie publique et enfin à la Direction de l'instruction publique. Nous continuons ensuite comme indiqué sur le programme, mais sans les finances et sans la loi LPCFam, qui est fixée pour la semaine prochaine, le 11 juin 2014. J'espère que nous allons continuer à avancer assez vite. Je vous explique cela maintenant parce que j'espère que nous arriverons à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques d'ici demain soir, mais cela dépendra aussi de la façon dont vous travaillerez.

Nous saluons Mme la présidente du Conseil-exécutif et nous passons à l'affaire n° 51 «Office des eaux et des déchets (OED). Commune de Kiesen. Transfert de la concession d'eau d'usage n° 1 sur la commune de Kiesen (assortie du droit de force hydraulique no 33038)». Je rappelle que cette affaire est soumise au référendum facultatif en matière de concessions. M. Pfister, le porte-parole de la Commission des finances, a indiqué qu'il ne voulait pas s'exprimer. Est-ce que quelqu'un dans la salle aimerait s'exprimer? – Ce n'est pas le cas, alors nous passons au vote. Ceux qui acceptent cette proposition votent oui et ceux qui la refusent votent non.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 131

Non 0

Abstentions 0